

Que faire en cas de soupçon de la présence du coléoptère?

Les cas suspects sont à signaler immédiatement au service cantonal compétent. Procédez comme suit:

- 1 Capturez le coléoptère et conservez-le dans un récipient fermé.
- 2 Photographiez le et vérifiez qu'il s'agit bien de la bonne espèce (voir sous www.waldschutz.ch/anoplophora, Risques de confusion).
- 3 Notifiez immédiatement par téléphone le service phytosanitaire ou le service forestier de votre canton.
- 4 Informations à fournir: prénom, nom, adresse, n° de téléphone, courriel, lieu exact de la découverte.

Editeurs

Service phytosanitaire fédéral SPF (service conjoint de l'OFAG et de l'OFEV) et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)

Conception et rédaction

Therese Plüss, Adrian Schmutz, Urs Schüpbach (tous OFEV), Beat Forster (WSL)

Crédits photographiques

Beat Forster, WSL; Reiner Schrage, chambre d'agriculture de Rhénanie-du-Nord-Westphalie; Thomas Schröder, Institut Julius Kühn; Otto Raemy, OFEV

Commande de la version imprimée

www.bundespublikationen.admin.ch,
Art.-n° 810.400.056f

Téléchargement au format PDF

www.bafu.admin.ch/ud-1051-f

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.



Renseignements complémentaires:

- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Protection de la forêt suisse: www.waldschutz.ch
- Service phytosanitaire fédéral (SPF): www.servicephyto.ch
> Adresses des services phytosanitaires cantonaux (PDF)
- Norme NIMP 15: www.bafu.admin.ch/nimp15

Aidez-nous à combattre un ravageur particulièrement dangereux!

Le capricorne asiatique

Anoplophora glabripennis



Service phytosanitaire fédéral SPF



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de l'agriculture OFAG



Un nouveau coléoptère importé d'Asie menace les feuillus

Le capricorne asiatique (aussi appelé longicorne asiatique) s'attaque à toute une série de feuillus, y compris aux arbres sains, et les tue en quelques années. Les régions touchées subissent des pertes économiques sévères, car les arbres atteints doivent être abattus et brûlés. Il peut également s'avérer nécessaire d'ordonner l'abattage d'arbres hôtes potentiels situés à proximité du foyer d'infestation. Il y a lieu de craindre que ce coléoptère cause également aux forêts des dégâts considérables, sur le plan écologique et économique.

Cet insecte est donc considéré comme particulièrement dangereux et doit être



Ecorce de jeunes rameaux décapée par l'insecte adulte

combattu systématiquement. Il est qualifié d'organisme de quarantaine à déclaration obligatoire par l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV), édictée par le Conseil fédéral.

Essences attaquées

Erables, peupliers, saules, marronniers, bouleaux, platanes et nombreuses autres essences feuillues.

Comment reconnaître le capricorne asiatique

- Coléoptère noir avec de petites taches claires réparties sur tout le corps
- Longueur (sans les antennes): 25 à 35 mm
- Antennes à 11 segments longues de 25 à 80 mm
- Cycle de développement bisannuel, vol d'avril à octobre, sur quelques centaines de mètres, uniquement par température chaude

Attention au risque de confusion:

www.waldschutz.ch/anoplophora



Mâle adulte

Symptômes d'une infestation par le capricorne asiatique

Encoches de ponte de forme conique (10 à 20 mm) creusées dans l'écorce, coulées de sève, rejets de sciure grossière et fibreuse au pied du tronc et à l'aisselle des branches, orifices d'émergence circulaires de 10 à 15 mm de diamètre, écorce des jeunes rameaux décapée (repas de maturation sexuelle).

Origine, distribution et détection en Suisse

Le capricorne asiatique, originaire de Chine, a été introduit accidentellement avec du bois d'emballage (p. ex. palettes), tout d'abord aux Etats-Unis, puis en Autriche, en France et en Italie. En juillet 2011, il a été découvert en Allemagne (à Weil am Rhein, tout près de la frontière suisse) et peu après, il a été signalé dans les cantons de Fribourg et de Thurgovie.

La norme NIMP 15 pour les emballages en bois

La norme internationale NIMP 15 vise à empêcher l'introduction accidentelle, via le commerce des marchandises, d'organismes nuisibles dissimulés dans du bois. Le bois d'emballage conforme à cette norme doit avoir subi un traitement thermique spécial et être marqué en conséquence (HT = heat treatment). Le respect de la norme est vérifié et les emballages non conformes détruits.



Sciure grossière en dessous de l'orifice d'émergence



Orifice d'émergence parfaitement circulaire



Marquage NIMP 15 officiel